

Commune de CHAON (Loir-et-Cher)
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 29 février 2016

Le vingt-neuf février deux mil seize, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM. Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Patrick SCIOU, Eric LASSERRE, Guy MARCHAND, Bernard VANNIER, Thierry PFOHL, Mme Christelle AUPY

Etaient absents excusés : Mme Maryse FRIQUET (pouvoir à Alain PAVEAU), M. Roch HOLLANDE

Mme Christelle AUPY a été désignée comme secrétaire de séance.
Convocation : 24 février 2016

Ordre du jour :

- Loyers boulangerie
- Travaux de réseau en amont de la nouvelle station d'épuration : demande de DETR
- Maison du Braconnage : révision du tarif "groupes" et reconduction de la convention
- Informations et questions diverses

Le maire propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

Deux points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- Saison de pêche - Année 2016
- Syndicat du Pays de Grande Sologne : désignation de deux délégués suppléants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du
lundi 25 janvier 2016

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2016.

Loyers du commerce boulangerie et du logement attenant

Afin de régulariser les écritures comptables concernant les loyers de décembre 2015 et de janvier 2016 (commerce et logement de la boulangerie), il est nécessaire de prendre une délibération.

Les membres du conseil sont favorables à cette décision. Un titre de recette sera émis pour les mois concernés.

Travaux sur le réseau en amont de la Nouvelle Station d'épuration

La commune de Chaon doit construire une nouvelle station d'épuration. En effet, la station actuelle présente des dysfonctionnements et ne répond plus aux exigences et normes environnementales liées à la préservation du domaine naturel.

Néanmoins et sachant que la future STEP sera dimensionnée pour plus de 700 EH, la commune se voit dans l'obligation de réaliser des travaux de réseau en amont de la nouvelle construction.

Les membres du conseil se prononcent à l'unanimité pour la réalisation des travaux de réseau préalables à la construction de la nouvelle station d'épuration.

Réseau en amont de la Nouvelle Station d'Épuration : demande de subvention au titre de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

La commune de Chaon doit construire une nouvelle station d'épuration. En effet, la station actuelle présente des dysfonctionnements et ne répond plus aux exigences et normes environnementales liées à la préservation du domaine naturel.

La commune se voit dans l'obligation de réaliser des travaux de réseau en amont de la nouvelle construction.

Un devis a été réalisé par notre maître d'œuvre, entreprise BEIMO, à savoir :

TOTAL Hors Taxes	65 763,50 €
T.V.A.	12 889,65 €
TOTAL T.T.C.	78 653,15 €

C'est pourquoi le Maire demande à son conseil l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
- SOLLICITE une subvention au titre de la DETR pour les travaux de réseau en amont de la nouvelle station d'épuration.
 - AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires pour ce dossier.

Maison du Braconnage : révision du tarif "groupes" et reconduction de la convention

Dans le but d'harmoniser les tarifs avec les autres maisons à thème, le Maire propose de revoir le tarif "groupe" de la Maison du Braconnage.

Ancien tarif : 4.00 €
Tarif proposé : 4.50 €

Reconduction de la Convention avec l'association des Amis de la Maison du Braconnage.
Le Maire indique que la convention avec l'association arrive à son terme. Il est donc nécessaire de la reconduire.

- Le conseil, à l'unanimité :
- APPROUVE la reconduction de la convention pour mise à disposition des locaux de la Maison du Braconnage.
 - AUTORISE le Maire à signer la reconduction de la convention pour une durée de 5 ans..

Saison de pêche - Année 2016

Le Maire propose aux membres du conseil de fixer les dates d'ouverture et de fermeture pour la saison de pêche 2016 aux étangs de la Croix Saint Marc et des Courbauderies ainsi que les tarifs :

Dates d'ouverture et fermeture :

- Ouverture : le samedi 12 mars 2016 - 6 heures
- Fermeture : le dimanche 30 octobre 2016 - 18 heures

Tarifs 2016

Les tarifs restent inchangés soit :

- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans
- Carte journalière enfant (de 12 à 16 ans) 1 ligne 3.50 €
- Carte journalière - adulte 2 lignes 6.50 €
- Carte annuelle (réservée habitant de la commune)
 - ✓ Adulte (2 lignes) 48.00 €
 - ✓ Enfant (1 ligne) 20.00 €

Pour ligne flottante ou plombée à l'exclusion de tout autre engin et ligne notamment à la pêche au lancer léger (limité à 4 carpes)

Ventes

- cartes journalières : bar-tabac et mairie
- cartes annuelles : mairie

Un rempoissonnement a été effectué.

Syndicat du Pays de Grande Sologne : désignation de deux délégués suppléants

Le 29 octobre 2015, le conseil municipal a approuvé la modification des statuts du Syndicat Mixte des Pays de Grande Sologne, prévoyant la modification de l'article 5 et notamment l'instauration de deux délégués suppléants par commune.

Deux suppléants sont désignés, à savoir :

- Patrick SCIOU
- Guy MARCHAND

Question diverses

Salle de sport

Le projet suit son cours. Les travaux débuteront dans l'année.

Comice

Réunion prochainement à la mairie pour exposer le projet.

Repas des aînés et colis de Noël

Pour les 5 prochaines années, le conseil souhaite repousser l'âge pour bénéficier du colis de Noël et du repas des aînés et ceux pour atteindre 70 ans en 2020.

Repas prévu le 17 avril 2016

Séance levée à 19.30